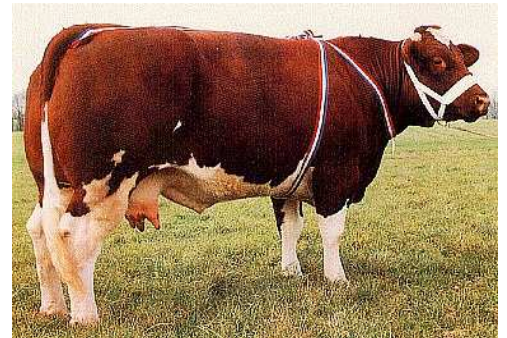


Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Accélérez votre installation



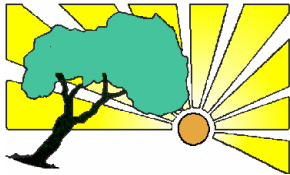
Brevet Professionnel *option* Responsable d'Exploitation Agricole

- Niveau IV -

Formation rémunérée

FORMATIONS ORGANISÉES AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE ET DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN





Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricoles de Segré
2, Boulevard Léon Mauduit
49500 Segré
☎ 02.41.61.05.30
www.cfppa-segre.com

Le Brevet Professionnel « Responsable d'Exploitation Agricole »

1 - OBJECTIFS ET DEBOUCHES

Cette formation de niveau 4 s'adresse aux candidats désirant s'installer en agriculture (exploitation individuelle ou sociétaire).

- ✓ Le BP REA confère la Capacité Professionnelle réglementaire pour l'accès aux aides de l'État en matière d'installation :
 - ◆ Dotation Jeunes Agriculteurs
 - ◆ Prêts jeunes agriculteurs (taux bonifiés)
- ✓ Le BP REA permet d'accéder à des emplois salariés d'encadrement dans la production agricole ou les services para-agricoles.
- ✓ Le BP REA permet l'accès à des formations de spécialisation de niveau 3 du même domaine

2 - CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Être majeur.
- ✓ Être libéré des obligations militaires.
- ✓ Être titulaire d'un CAP ou d'un diplôme de même niveau:
- ✓ Être sorti du système de formation initiale depuis plus de 6 mois
- ✓ Être sorti d'une formation professionnelle qualifiante depuis plus d'un an.

FORMATION CONTINUE

Les candidats ne justifiant pas des diplômes précités devront attester

- ◆ Soit de 1 année d'activité professionnelle effective avant l'entrée en formation dans un secteur correspondant aux finalités du diplôme,
 - ◆ Soit de 3 années d'activité professionnelle dans un autre secteur.
- ✓ Attester d'un an d'expérience professionnelle à la date de la dernière évaluation.

L'admission est prononcée par le Directeur du Centre en fonction de l'entretien de motivation et des performances aux tests de positionnement. Durée des tests : 1/2 journée.

3 - CALENDRIER DE LA FORMATION.

- ✓ Elle s'étale sur 44 semaines de septembre à juillet :
 - ◆ 35 semaines au centre : 1 200 h
 - ◆ 9 semaines de stage pratique : 315 h
- ✓ Et permet de présenter les 12 unités de contrôle capitalisables constitutives du BP REA.
- ✓ Les parcours de formation peuvent être individualisés en fonction des acquis professionnels antérieurs et des équivalences réglementaires. La formation est organisée en modules afin de favoriser ces parcours individualisés.

4 - CONTENU DE LA FORMATION.

Les objectifs pédagogiques dérivent directement des qualifications et compétences exigées pour l'exercice du métier de Chef d'entreprise en système élevage bovins et activités de production diversifiées.

- ✓ La technologie des productions
- ✓ La gestion technico-économique
- ✓ La maîtrise des sciences biologiques liées au secteur professionnel
- ✓ La maîtrise de l'informatique.
- ✓ La prise en compte du développement durable.
- ✓ La stratégie d'entreprise prenant en compte l'environnement local, régional, international sous ses aspects juridiques, fiscaux, réglementaires.
- ✓ La maîtrise des savoir-faire des productions étudiées.

5 - LE STAGE PRATIQUE EN FORMATION.

- ✓ Chaque candidat doit effectuer un stage pratique sur une exploitation de son choix (dans la production principale envisagée pour son installation par exemple).
- ✓ Le stage se déroule en 3 périodes de 3 semaines étalées sur le cycle de formation.

Il a pour but de :

- ✓ Participer à la vie de l'exploitation (travaux, connaissances des conditions de travail du secteur).
- ✓ Collecter les informations techniques et économiques nécessaires à la réalisation des différents dossiers, objets des présentations orales et écrites.
- ✓ Favoriser le lien entre théorie et pratique afin d'améliorer la mémorisation des connaissances.
- ✓ Les candidats doivent faire connaître au centre, leur lieu de stage, avant le début de la formation, pour agrément et signature d'une convention particulière.
- ✓ Cette période de stage peut être validée pour l'obligation stage 6 mois.

6 - CERTIFICATION

Les qualifications et compétences sont mesurées à l'aide de 12 évaluations certificatives (12 UCC)

- ◆ **UC G1** - Expression, Mathématiques appliquées, Informatique
- ◆ **UC G2** - Sciences biologiques appliquées, liens entre agriculture et société
- ◆ **UC P1** - Diagnostic global d'exploitation
- ◆ **UC P2** - Etude et projet de développement de territoire
- ◆ **UC P3** - Gestion et organisation du travail
- ◆ **UC P4** - Suivi administratif et gestion de l'exploitation
- ◆ **UC P5** - Commercialisation des produits
- ◆ **UC P6** - Projet professionnel sur l'exploitation
- ◆ **UC TA** - Conduite d'un atelier de production laitière
- Ou **UC TB** - Conduite d'un atelier de production d'animaux de boucherie
- ◆ **UC TG** - Conduite d'un atelier de production de grandes cultures
- ◆ **UCARE SEA** - Production d'énergies renouvelables
- ◆ **UCARE EEJ** - Production de foin par séchage ventilé

Les UCC acquises sont valables cinq ans. Il est donc possible d'obtenir le BP REA sur plusieurs cycles de formation.